



# APPEL A CANDIDATURE

Développement de la pratique Sportive pour les Personnes en situation de Handicap mental, psychique et/ou présentant des TSA .

ORGANISATION			
Environnement du poste	Comité Départemental du Sport Adapté de la Haute-Garonne (CDSA 31)		
Implantation du poste	Labège (31) + département de la Haute-Garonne	Modulation du temps de travail	Du Lundi au Vendredi, soirées et week-ends possibles
Qualification	Licence STAPS APA minimum	Statut	CDI Temps Plein (35 heures)
		Groupe CCNS	4 ( passage en groupe 5 possible au bout d'un an)
Supérieur hiérarchique	Président du Comité Départemental Sport Adapté 31		

## MISSION GENERALE

La mission du Comité Départemental Sport Adapté 31 est de promouvoir, favoriser et développer la pratique des Activités Physiques et Sportives Adaptées à destination des personnes en situation de handicap mental ou psychique et/ou présentant des TSA sur le département de la Haute-Garonne.

L'Agent d'Animation et de Développement travaille sous la responsabilité hiérarchique du Président du CDSA 31 et sous la responsabilité fonctionnelle du Conseiller Technique Fédéral responsable du CDSA 31. Il participe et contribue à la mise en œuvre du plan de développement du CDSA 31.

## ACTIVITE PRINCIPALE

### 1. Participer à la mise en œuvre du Calendrier Sportif du CDSA 31 :

- Assurer l'interface physique des rencontres inscrites au calendrier.
- Concevoir et assurer l'organisation des rencontres du calendrier sportif portées uniquement par le CDSA 31.
- Déployer, encadrer et développer le programme Activités Motrices sur le département.
- Assurer la mise en œuvre de projets autour des dispositifs : « aisance aquatique », « j'apprends à nager ».
- Assurer l'interface physique de certains stages/séjours sportifs adaptés.

### 2. Mettre en œuvre et encadrer le projet Sport Santé du CDSA 31 :

- Assurer la mise en œuvre et la promotion du Sport Santé sur le département par le biais des outils créés et à disposition du CDSA 31.
- Organisation d'une journée départementale Sport Santé.
- Conception et animation d'un challenge départemental « marche-santé ».
- Suivi et bilan des rencontres « marche-santé » inscrites au calendrier sportif du CDSA 31.

### 3- Mettre en œuvre et encadrer le dispositif « Répit » du CDSA 31 :

- Assurer l'accueil de sportifs « individuels » (hors dispositif de prise en charge) sur une programmation annuelle de rencontres inscrites au calendrier sportif du CDSA 31.
- Concevoir et mettre en œuvre une programmation de journées et week-ends sportifs à l'attention de familles ayant besoin de répit.

### 4- Accompagner le département dans son développement :

- Orienter et accompagner les sportifs et leurs familles en recherche d'une pratique sportive régulière.
- Orienter et accompagner les clubs du département à la conception et à la mise en œuvre de projets Sport et Handicap

#### 5- Participation à la vie du Comité :

- Rendre compte de ses activités et produire les bilans et outils d'évaluation requis
- Contribuer à l'élaboration des rapports d'activité et financiers
- Participer à l'entretien des locaux et du matériel du comité.

Les missions confiées au salarié sont susceptibles d'évoluer en fonction des compétences, du développement et de la structuration du CDSA 31.

### COMPETENCES REQUISES

Les connaissances	<ul style="list-style-type: none"><li>- Caractéristiques des personnes en situation de handicap mental, psychique et/ou présentant des TSA.</li><li>- Mouvement associatif sportif fédéral, réglementation, milieu médico-social</li><li>- Promotion de la santé par les activités physiques et sportives adaptées</li></ul>
Les « savoir-agir »	<ul style="list-style-type: none"><li>- Savoir repérer, identifier et analyser des besoins</li><li>- Concevoir des séances d'APSA toutes disciplines confondues.</li><li>- Encadrer en toute sécurité un groupe de personnes (enfants et adultes) en situation de handicap.</li><li>- Positionner le sportif au cœur de son accompagnement et de sa réflexion afin de favoriser son autonomie.</li><li>- Appliquer la réglementation du Sport en lien avec les spécificités de notre public.</li><li>- Utiliser les outils de la bureautique, de l'information et de la communication : Word, Excel, Powerpoint, logiciel de messagerie, navigateur internet, CANVA, ...</li><li>- Avoir des capacités rédactionnelles et de synthèse</li><li>- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un projet et gérer son budget.</li><li>- Valoriser, consolider et développer un réseau de partenaires.</li></ul> <p><b>Evolution du poste :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Animer des temps collectifs, fédérer autour de projets communs</li><li>- Encadrer des sessions de sensibilisation sport, handicap, inclusion sociale</li><li>- Concevoir, animer et mettre en œuvre des projets Sport et Handicap.</li></ul>
Dimensions comportementales	<ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir le sens des valeurs associatives et des relations humaines</li><li>- Avoir le sens de la rigueur, être organisé et méthodique</li><li>- Savoir travailler en autonomie et avoir l'esprit d'équipe</li><li>- Etre dynamique et force de proposition</li><li>- Posséder des capacités d'adaptation.</li><li>- Savoir communiquer et interagir, instaurer et entretenir une relation de confiance</li></ul>

### CONDITIONS D'EXERCICE

- L'activité s'exerce au sein du CDSA 31, depuis les locaux de la Maison des Sports située au 190 rue Isatis – 31670 Labège. Elle se déploie sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne.
- Des déplacements régionaux et nationaux occasionnels sont à prévoir dans l'exercice de la fonction.
- Etre titulaire du permis B et véhiculé.
- Mobilisation pendant les week-ends et jours fériés selon l'organisation des manifestations et des réunions.
- Emploi du temps défini mais modulable en fonction de la programmation du CDSA 31.

### RECRUTEMENT

Candidature à adresser à l'attention du Président du CDSA 31 par mail: [cdsa31@gmail.com](mailto:cdsa31@gmail.com)

Date limite de dépôt des candidatures 31/12/2022

Entretien en présentiel sur 1 journée – programmée le vendredi 13/01/2023

Prise de poste le 01/02/2023.